

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Secrétariat Général

Direction des ressources humaines

Décision du 5 juin 2026 portant fermeture en 2026 des sites de l'administration centrale

NOR : TECK2603564S

(Texte non paru au Journal officiel)

Vu l'article L621-8 du code de la fonction publique,

Vu l'article L. 3133-4 du Code du travail,

Vu l'article 4 du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne -temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature,

Vu le plan de sobriété énergétique de l'Etat du 6 octobre 2022,

Vu la circulaire relative au plan de sobriété de l'Etat du 10 novembre 2022,

Vu les avis du comité social de l'administration centrale du 2 juin 2026,

Décide

Article 1

Les sites de l'administration centrale situés à La Défense (Grande Arche paroi Sud, Tour Séquoia) seront fermés les :

- jeudi 24 décembre 2026,
- jeudi 31 décembre 2026.

La fermeture ne s'appliquera pas au site de Saint-Germain.

Article 2

La cheffe de service achat soutien de la direction des affaires financières est chargée de l'application de l'article 1.

Article 3

La présente décision fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel.

Fait le 5 juin 2026

Ajointe à la directrice des ressources humaines

Signé

Caroline TRANCHANT